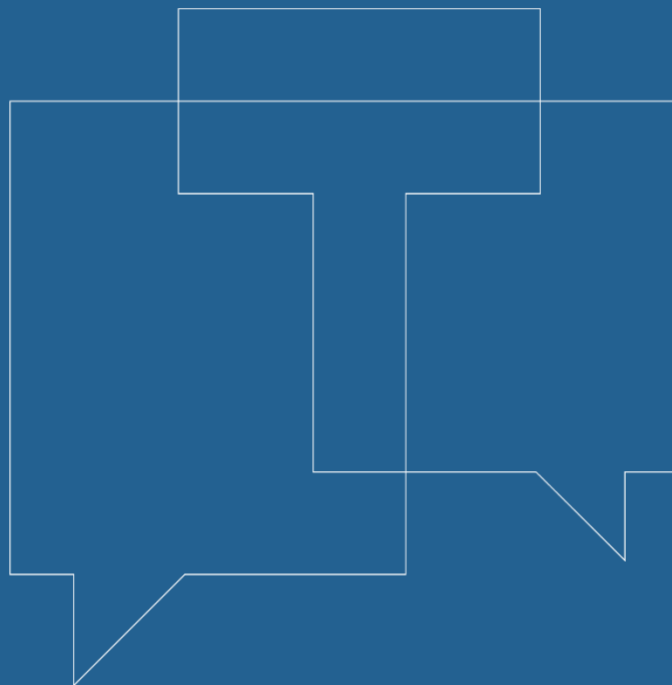


# RAPPORT ANNUEL 2025

Comité de vigilance – Lieu  
d'enfouissement de Sainte-Sophie



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Note .....	2
2.	Contexte.....	3
2.1.	Mandat et fonctionnement.....	3
2.2.	Composition du Comité.....	4
2.3.	Calendrier thématique annuel.....	5
2.4.	Carte des zones du site.....	6
3.	Travaux réalisés.....	6
3.1.	Opérations d'enfouissement .....	6
3.2.	Travaux usine de GNR .....	7
3.3.	Travaux usine de biométhanisation.....	8
3.4.	Déplacement du poste de pesée.....	8
4.	Suivi environnemental des eaux .....	9
4.1.	Suivis réalisés au site .....	9
4.2.	Eaux de lixiviation.....	11
5.	Gestion des biogaz.....	12
5.1.	Captage et mise en valeur des biogaz.....	12
5.2.	Suivis environnementaux reliés aux biogaz .....	13
6.	GES.....	13
7.	Plantation de saules (Ramo) .....	14
8.	Autres dossiers .....	15
8.1.	Fonds de valorisation agricole .....	15
8.2.	Redevances sur l'enfouissement.....	15
8.3.	PFAS .....	15
9.	Bilans de l'année 2025.....	16
9.1.	Contributions au fonds de post-fermeture .....	16
9.2.	Bilan du tonnage .....	17
9.3.	Contrôle des goélands .....	17
9.4.	Bilan annuel des signalements.....	18
10.	Résultats.....	18
11.	Annexes .....	20
	Annexe 1 – Calendrier thématique 2025 .....	20
	Annexe 2 – Registre des signalements .....	20



## 1. NOTE

Le rapport d'activités 2025 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie a été préparé par Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert), puis révisé et adopté par les membres. Il résume les activités du Comité dans la dernière année et donne un aperçu des travaux à venir.

Transfert, une entreprise de conseil en participation publique, a collaboré à la création du Comité de vigilance en 2004, anime les rencontres et rédige les comptes rendus. Le rapport annuel vise à faire connaître le Comité auprès de la population, à augmenter la visibilité de ses activités, à valoriser les résultats obtenus et à susciter l'intérêt à participer au Comité.

Enfin, le rapport a été produit dans un souci de synthèse, pour en faciliter la lecture. Des illustrations, tirées des présentations de WM, y ont été intégrées pour aider à la compréhension. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails sur certains sujets peuvent consulter les comptes rendus et les présentations disponibles, sur le site Internet du Comité, à l'adresse suivante :

[www.vigilancewmste-sophie.org](http://www.vigilancewmste-sophie.org)



## 2. CONTEXTE

### 2.1. MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie est né de la volonté du public d'être associé de plus près au suivi des activités de WM. Il a été mis en place en 2004.

**Le mandat du Comité est le suivant :**

- Faire des recommandations concernant l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations, et à atténuer les impacts du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie sur le voisinage et l'environnement;
- Donner à des représentants du voisinage et des organismes les moyens concrets de s'informer, d'évaluer les conséquences et d'assurer le suivi des activités du lieu d'enfouissement;
- Veiller à ce que l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes en vigueur, dans le respect des exigences environnementales, et en encourageant l'utilisation de meilleures pratiques environnementales.

Les membres du Comité proviennent de divers milieux : voisinage, milieu municipal, groupes environnementaux, organismes socio-économiques et milieu agricole. Cette représentativité favorise la diversité des opinions exprimées, des échanges riches en points de vue et une diffusion accrue de l'information dans la communauté.

L'équipe de WM est également présente aux rencontres pour informer les membres, répondre à leurs questions, et fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement du Comité.

Le Comité se réunit quatre fois par année afin de discuter du fonctionnement du site, des suivis environnementaux et des préoccupations soulevées dans le milieu. À la suite de chaque réunion, un compte rendu est rédigé et vérifié par les membres.

**Pour en savoir plus, consultez le [site du Comité](#).** Vous y retrouverez :

- Un formulaire pour recevoir des alertes par courriel lorsque des travaux peuvent occasionner des odeurs ou du bruit
- Les coordonnées pour contacter le Comité ou WM
- Toute la documentation relative aux travaux du Comité, incluant les comptes rendus et les présentations



## 2.2. COMPOSITION DU COMITÉ

Tableau 1 : Composition du Comité en date du 31 décembre 2025

CATÉGORIE	FONCTION OU ORGANISME	NOM
Voisinage	Sainte-Sophie (Présidente du Comité)	Olga Bazusky
	Sainte-Sophie	Lorraine Couët
	Sainte-Sophie	André Boucher
	Sainte-Sophie	Ronald Gill
	Sainte-Sophie	Sébastien Poncelet
	Saint-Jérôme	Vacant
	Sainte-Anne-des-Plaines	André Labelle
Milieu municipal	Municipalité de Sainte-Sophie	Gilles Bertrand Sébastien Forget
	MRC de la Rivière du Nord	Emma Orellana-Pepin Patrick Gauthier
	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines	Alain Blouin
	Municipalité de Saint-Jérôme	Pascal Dubé
	Municipalité de Saint-Hippolyte	Vacant
Groupes environnementaux	OBV l'Assomption	France Veillette
Organismes socio-économiques	Club récréatif et équestre des Laurentides	Nicole S. Joyal Pierre Parent
	Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie	Vacant
Milieu agricole	UPA	Anne-Marie Alary
		Étienne Gauthier

Tableau 2 : Équipe de WM ayant participé aux réunions en 2025

FONCTION	NOM
Directeur de l'ingénierie des opérations au Canada	Marc-André Desnoyers
Ingénieur régional	Daniel Camara
Ingénieur de projet	Jasveer Gooljar
Gestionnaire de projets majeurs	Brice Guérel
Gestionnaire des opérations	Christopher Bell
Superviseur traitement des eaux	Marc-André Loiselle
Superviseur des biogaz	Ghyslain Lecours



**Tableau 3 : Invités ayant réalisé une présentation en 2025**

FONCTION	NOM
Ingénieur agronome (Ramo)	Louis-Clément Barbeau
Technicien en gestion de la faune (Artemis)	Alexandre Saint-Louis
Conseillère développement économique et financement AEQ (MRC Rivière-du-Nord)	Kimberly Souk

**Tableau 4 : Équipe de Transfert ayant appuyé les rencontres en 2025**

FONCTION	NOM
Animation	Alex Craft
Comptes rendus	Virginie Lefebvre

### 2.3. CALENDRIER THÉMATIQUE ANNUEL

Le calendrier thématique annuel contient les sujets à aborder pour les quatre réunions de l'année. Cette formule vise à assurer un suivi plus fluide et périodique des divers dossiers : travaux au site, suivis environnementaux, suivi des signalements et des visites de conformité du ministère, etc.

En début d'année, une proposition de calendrier est présentée au Comité pour son adoption. En tout temps, les membres conservent la possibilité d'ajouter des points aux ordres du jour.

Cette année, le sujet des contaminants éternels (PFAS) a suscité de l'intérêt de la part des membres. Il a donc été ajouté comme suivi récurrent aux rencontres. Dans le même ordre d'idée, les membres ont voulu en savoir plus sur les demandes de visites du site et le tonnage reçu annuellement, et donc des présentations de ceux-ci ont été incluses à la rencontre dédiée au bilan annuel. Comme en 2024, les travaux pour les usines de gaz naturel renouvelable (GNR) et de biométhanisation ont été traités à chaque rencontre.

Le calendrier thématique 2025 complet est disponible en annexe 1.

## 2.4. CARTE DES ZONES DU SITE



## 3. TRAVAUX RÉALISÉS

Tout au long de l'année, WM a présenté aux membres du Comité l'évolution des travaux sur la propriété à l'aide de photos prises sur le terrain et d'une vue aérienne du site.

### 3.1. OPÉRATIONS D'ENFOUISSEMENT

#### CONSTRUCTION DE LA QUATRIÈME CELLULE DE LA ZONE 6



De janvier à mars 2025, l'excavation de la quatrième cellule de la zone 6 (CET 4) a été complétée. Cette cellule est la plus grande que WM ait construite dans les dernières années, avec 6,4 hectares de superficie, et ne sera en opération qu'en 2026. Ils ont ensuite procédé à l'imperméabilisation de la cellule avec l'installation de géomembranes et de gabions. Considérant la grande superficie de la CET 4, les membres se sont demandé quelle était la capacité totale d'une cellule, en tonnes de déchets. WM a expliqué que cela dépendait de la taille, mais que la CET 4, à son élévation finale, aura une capacité de 2,5 millions de tonnes.

## RECOUVREMENT TEMPORAIRE ET FINAL



Tout au long de l'année, du recouvrement temporaire, à l'aide de géomembranes, a été posé afin d'améliorer la captation de biogaz, de réduire les odeurs et de limiter les gaz à effet de serre. En outre, WM a fait du recouvrement final dans la zone 5A et à l'ouest de la zone 5B, dans le but d'aspirer un maximum de biogaz.

### 3.2. TRAVAUX USINE DE GNR

Au cours des quatre rencontres de 2025, WM a présenté les avancements du projet d'usine de GNR. Les travaux ont bien progressé, et en date de la rencontre de décembre, 70 % de la construction était complétée. Ils ont eu quelques délais liés aux conditions hivernales, mais la fin de la construction est prévue pour juin 2026 et la mise en service pour septembre 2026. Plusieurs examens doivent être effectués avant le démarrage pour assurer le bon fonctionnement, car il y a plus d'un million de conduites installées.



Usine de GNR en date de mars 2025

Lors de la visite du site, les membres ont pu profiter d'une présentation plus élaborée du fonctionnement de l'usine. Notamment, il a été mentionné que le bâtiment a une superficie de 140 m par 40 m et qu'il contient plusieurs équipements pour traiter les différents types de gaz présents dans le biogaz, afin d'avoir un gaz à 98 % de méthane, le minimum pour injecter dans le réseau d'Énergir.



Usine de GNR en date de septembre 2025

Une question découlant de ces échanges était de savoir s'il y avait des capteurs pour vérifier si le gaz naturel est conforme selon les exigences d'Énergir. WM a confirmé qu'ils ont des capteurs à l'intérieur de l'usine et qu'Énergir en a aussi au niveau de la conduite. Les équipements sont tous connectés à une tour de contrôle pour s'assurer de la conformité du gaz naturel.

Le Comité a aussi demandé qu'une visite des installations soit prévue pour 2026.

### 3.3. TRAVAUX USINE DE BIOMÉTHANISATION

En ce qui concerne l'usine de biométhanisation, WM a rappelé que c'est un projet parallèle et complémentaire à l'usine de GNR, qui a pour but de détourner la matière organique. En 2025, ils ont complété 80 % de la conception de l'ingénierie, mais ils sont toujours en attente du certificat d'autorisation pour débiter les travaux. Ceux-ci sont planifiés en avril 2026, pour une mise en service en 2027. De plus, ils prévoient que l'entièreté de la flotte de camions de collecte soit fonctionnelle au gaz naturel d'ici 10 ans, alors un poste de gaz naturel comprimé (GNC) sera installé sur le site.

Pour répondre à une action de suivi concernant la capacité de l'usine de traitement des eaux à traiter le surplus d'eau créé par le processus de biométhanisation, WM a clarifié que l'usine de biométhanisation aura sa propre usine de traitement du filtrat.

Un membre s'est également intéressé à la grandeur de l'usine de biométhanisation comparativement aux autres installations. WM a précisé que celle-ci sera environ la même superficie que l'usine de traitement des eaux, et donc deux fois plus petite que l'usine de GNR.

### 3.4. DÉPLACEMENT DU POSTE DE PESÉE



Un grand jalon accompli en 2025 était le déplacement du poste de pesée, ayant eu lieu au mois de mars 2025. Les objectifs de ces travaux étaient de régler la problématique de refoulement sur la 1<sup>re</sup> rue et pour faciliter les travaux de l'usine de GNR. Le poste de pesée est fonctionnel et a la capacité de recevoir environ quinze camions sur le site. Il reste seulement des travaux de finition à compléter.

Pour adresser la préoccupation en lien avec le croisement de la nouvelle sortie et le chemin équestre, WM a assuré qu'ils allaient installer de la signalisation appropriée.

Le déplacement de l'écocentre et le croisement avec son entrée ont suscité plusieurs échanges. Les membres ont partagé que l'aménagement actuel rendait l'accès à l'écocentre assez difficile. WM a reconnu la préoccupation et a assuré que les travaux pour la nouvelle entrée sont prévus en 2026. Concernant son potentiel déplacement, WM a expliqué que la propriété visée n'est pas zonée et qu'il y avait des défis avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). Cependant, s'ils réalisent que l'endroit actuel n'est pas viable, ils considéreront d'autres possibilités.

## 4. SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

### 4.1. SUIVIS RÉALISÉS AU SITE

Chaque année, WM réalise trois campagnes d'échantillonnage de la qualité des eaux, tel qu'exigé par le ministère : au printemps, à l'été et à l'automne. Les échantillons sont pris à différents endroits sur le site et autour de celui-ci, et sont envoyés à un laboratoire agréé par le ministère (Bureau Veritas). Les résultats sont consignés dans un rapport et transmis au ministère le 31 mars de chaque année. Les résultats de 2024 ont été présentés au Comité à la troisième rencontre de 2025.

Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :

- Les normes applicables
- Les valeurs mesurées en amont, soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site
- La présence naturelle de certains paramètres dans l'eau
- Les tendances et les fluctuations par rapport aux années précédentes

#### EAUX DE SURFACE



Échantillonnage  
des eaux de surface

EAUX DE SURFACE  
6 points d'échantillonnage

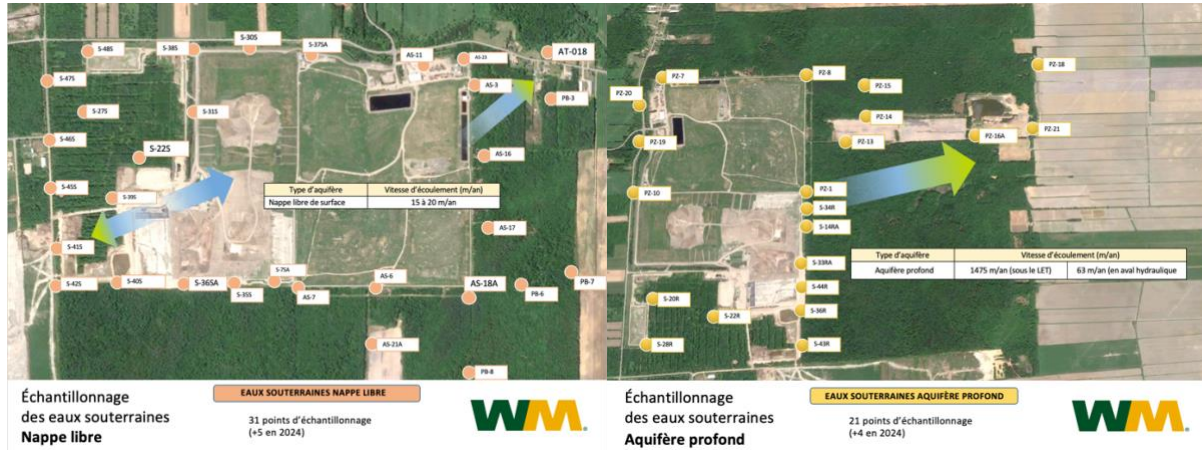


Un total de six points d'échantillonnages sont prévus et les résultats révèlent qu'il n'y a aucune problématique et que toutes les normes ont été respectées pour les trois campagnes.

Les membres se sont donc demandé si WM avait déjà observé un contact avec les déchets dans les échantillons d'eaux de surface, ce que WM a infirmé.

## EAUX SOUTERRAINES – NAPPE LIBRE ET AQUIFÈRE PROFOND

Pour les eaux souterraines, un total de 52 points d'échantillonnages sont prévus pour s'assurer de la conformité de ces eaux, soit 31 dans la nappe libre et 21 dans l'aquifère profond.



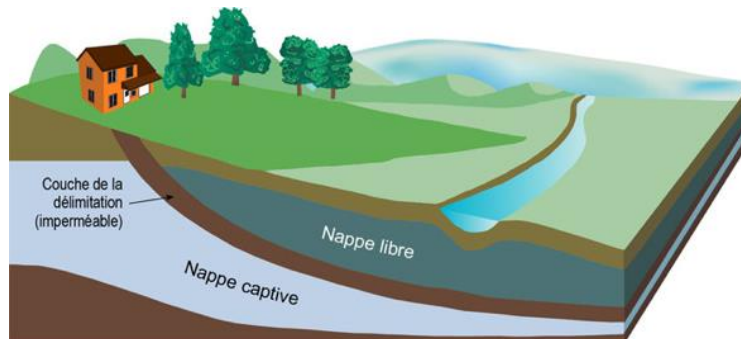
Pour la nappe libre, trois zones ont été établies, soit :

- Le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) et la zone de plantation de Ramo.
- Le secteur avoisinant le réacteur biologique séquentiel (RBS).
- La zone des phases 4-5-6

Les résultats révèlent que toutes les normes des trois campagnes sont respectées.

Concernant l'aquifère profond, les puits sont installés du nord au sud en suivant la mise en place des déchets. La présence de fer, de manganèse et de sulfures dans l'eau souterraine est représentative des teneurs naturelles, et donc aucune problématique n'est notée pour l'imperméabilisation du site.

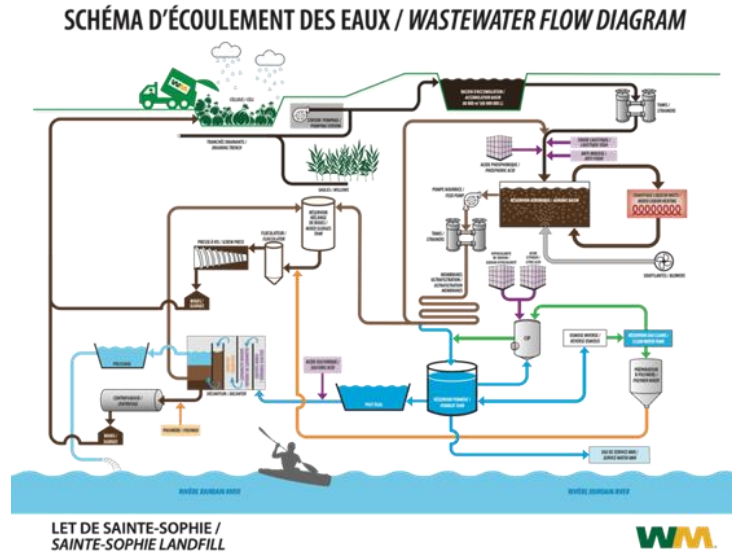
Quelques questions ont été posées par rapport aux puits, notamment au niveau de leur profondeur et si certains d'entre eux pouvaient entrer en conflit avec les opérations. WM a répondu que les profondeurs varient en fonction de la nappe, certains pouvant être autour de 30 m et les moins profonds étant vers la 1<sup>re</sup> rue. Ensuite, certains puits sont positionnés dans les zones non exploitées simplement dans le but de recueillir des données. Ils seront démantelés une fois qu'ils seront rendus à opérer dans cette zone.



© Gouvernement du Québec, 2014  
Source : Adaptée d'EC

## 4.2. EAUX DE LIXIVIATION

Au site de Sainte-Sophie, les eaux de lixiviation sont traitées directement sur le site avant d'être rejetées dans la rivière Jourdain. Une visite des installations de l'usine de traitement des eaux a eu lieu lors de la deuxième rencontre du Comité, durant laquelle le superviseur en traitement des eaux de WM a expliqué le fonctionnement.



Conformément aux exigences du ministère, WM prend un échantillon d'eau traitée chaque semaine afin de vérifier la présence de six paramètres (azote ammoniacal, oxygène, phénols, zinc, matières en suspension, coliformes fécaux) et le pH. Deux types de normes doivent être respectées :

- Une limite maximale
- Une moyenne mensuelle

En 2024, un dépassement de coliformes fécaux et DBO5 possiblement reliés à un bris d'équipement, a causé un arrêt de rejet. Le Comité a voulu en savoir plus sur le bris d'équipement. WM a expliqué que le bris était au niveau d'une station de pompage, et qu'ils ont corrigé rapidement la problématique. Le ministère n'a pas demandé de suivi au sujet du dépassement, car ils fournissent déjà des explications dans le rapport qui leur est remis. Outre cet événement, tous les paramètres ont été respectés.

Lors de la visite, une membre s'est aussi questionnée sur l'existence d'études vérifiant si WM a un impact sur l'écosystème de la rivière Jourdain, incluant la faune et la flore environnantes. WM a clarifié que ces aspects étaient inclus dans l'étude d'impact initiale, qui a été conçue au début des opérations, et que les opérations n'ont pas d'incidence dans la rivière Jourdain et dans le ruisseau Castor.

Enfin, un membre s'est demandé quelle était la quantité d'eau traitée par jour à l'usine. WM a répondu qu'ils ont l'autorisation d'en traiter 1 500 m<sup>3</sup> par jour, mais que dans les faits, ils traitent autour de 1 250 m<sup>3</sup>, soit environ 400 000 m<sup>3</sup> par année.

## 5. GESTION DES BIOGAZ

### 5.1. CAPTAGE ET MISE EN VALEUR DES BIOGAZ

WM a rappelé au Comité que tous les lieux d'enfouissement au Québec ont l'obligation de capter les biogaz qui sont produits par la décomposition des matières organiques, pour ensuite les détruire ou les valoriser. Au site de Sainte-Sophie, ils sont captés, puis valorisés ou brûlés depuis 1997, alors que le règlement provincial ne l'exige que depuis 2009.

WM a ensuite expliqué que le biogaz est capté de deux façons différentes :

- Avec des tranchées horizontales (tuyaux perforés installés au fur et à mesure de l'aménagement d'une cellule afin de capter les biogaz dès le début), qui sont au nombre de 118 en 2025
- Avec des puits verticaux (tuyaux en PVC forés lors du recouvrement final d'une cellule), qui sont au nombre de 125 en 2025



La capacité de captage combinée est d'environ 9 000 pieds cubes par minute. Avec la nouvelle usine de GNR, 100 % des biogaz captés seront valorisés.

Le recouvrement final et temporaire sont également des composantes très importantes au niveau du captage des biogaz, de même que l'installation des gabions dans le fonds des cellules.

La valorisation des biogaz a généré de riches échanges. D'abord, il a été question de l'entente avec l'usine Rolland, à travers laquelle environ 60 % des biogaz étaient valorisés avant le projet d'usine de GNR. WM a annoncé que l'entente avait pris fin en juin 2025, et qu'ils ont dû utiliser les torchères par la suite.

Au sujet des torchères, un membre s'est interrogé à savoir si celles-ci allaient être maintenues quand l'usine de GNR sera en fonction. WM a répondu que l'objectif sera qu'elles ne fonctionnent pas, mais qu'ils vont les maintenir par sécurité et dans le cas où il y aurait des maintenances à faire à l'usine.

## 5.2. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX RELIÉS AUX BIOGAZ



WM a partagé avec le Comité les résultats des suivis effectués sur le terrain pour vérifier que le réseau de captage des biogaz fonctionne bien, et qu'il n'y a pas d'émissions fugitives notables. Ces suivis sont réalisés sur l'ensemble du site, trois fois par année, à l'aide d'un appareil portable indiquant les normes à respecter. En cas de dépassement de la valeur fixée par le ministère (500 ppmv - partie par million en volume), WM doit définir un plan d'action pour remédier à la situation.

Cette année, ils ont décelé une donnée au-delà de la limite de 500 ppmv dans la zone exploitée dans les années 90, due à une problématique au niveau d'un puits de captation. Ils ont donc démantelé le puits et recouvert la zone. Un rapport a été soumis au ministère par la suite pour démontrer que les correctifs avaient été apportés. Autrement, tous les points étaient en dessous de la limite.

Des précisions ont été demandées par rapport aux actions entreprises lors de dépassement dans la zone active. WM a expliqué qu'ils peuvent optimiser la captation de biogaz, faire du recouvrement temporaire, ou même faire un nouveau forage, si nécessaire.

En outre, le Comité a voulu savoir à quel moment il n'y aurait plus d'émanation sur le site. WM a clarifié qu'il n'y a pas de moment précis, mais que cela est déterminé par les rapports. S'il n'y a pas de dépassement dans une zone dans quatre rapports consécutifs, ils peuvent faire seulement un relevé par année. Après avoir démontré qu'il n'y a plus de gaz pendant un certain temps, ils peuvent arrêter complètement le suivi sur cette parcelle, ce qui est le cas sur l'ancien site, pour la zone où il y a présentement les saules.

## 6. GES

WM a rappelé au Comité que si une personne ou une municipalité gère une installation qui émet dans l'air des gaz à effet de serre (GES) en quantité égale ou supérieure à 10 000 tonnes métriques en équivalent CO<sub>2</sub>, elle doit informer les gouvernements provincial et fédéral de ses émissions. L'ingénieur de WM a fait une brève présentation des types de GES ainsi que des sources dans un site d'enfouissement, qui sont notamment la décomposition des matières, la torchère, la chaudière et les équipements mobiles. En 2024, ils ont noté une baisse de 15 % de leurs émissions grâce à une augmentation du méthane capté et au recouvrement.

Une question a fait surface en lien avec l'apport de l'usine de GNR au bilan des GES. WM a précisé que l'usine devrait améliorer le bilan au niveau des torchères principalement, mais que le bilan total dépend de l'efficacité du captage grâce au recouvrement et des données reliées au transport.

Une action de suivi traitée en 2025 était concernant le non-assujettissement de WM à la compensation carbone. WM a expliqué qu'ils ne sont pas considérés dans les critères, car l'entreprise n'est pas une industrie de production.

Sachant que le sujet des GES a suscité beaucoup d'intérêt, il a été convenu avec les membres de faire une présentation plus détaillée en 2026.

## 7. PLANTATION DE SAULES (RAMO)

Lors de la visite du site, un ingénieur agricole de Ramo a rappelé que le partenariat de plantation de saules avec WM a débuté en 2018. Il a expliqué que le processus de tranchée drainante récupère le lixiviat provenant des déchets des anciennes cellules pour ensuite l'irriguer sur la plantation de saules. L'avantage pour WM est la réduction de la quantité de lixiviat à traiter.



En 2018, 1,5 hectare de saules avait été planté pour le projet de recherche, et ils ont agrandi la plantation à 12 hectares depuis.

Les saules sur le site de WM sont des saules à croissance rapide et devraient atteindre environ 20 pieds de haut. Ils font des cycles de deux à trois ans pour la récolte et les saules sont valorisés sur le site sous forme de copeaux.

Un membre a approfondi le sujet de l'utilisation des copeaux, à savoir s'ils pouvaient être utilisés pour de l'aménagement paysager. Ramo a répondu que les copeaux provenant des saules du site y restent par précaution. Néanmoins, ils ont fait des analyses qui démontrent qu'ils ne sont pas contaminés.

Par la suite, une question a fait surface en lien avec l'objectif de traitement de lixiviat par les saules. Ramo a précisé que le but serait de réduire la quantité de lixiviat à traiter d'environ 12 %.

Finalement, un membre s'est demandé si les racines des saules pouvaient endommager la membrane de la cellule. WM a clarifié que la zone où se trouve la plantation était active dans les années 60, alors il n'y avait pas de membranes. Toutefois, ils ont considéré le système racinaire dans le projet pilote et il a été démontré qu'il n'y avait pas d'effet sur l'imperméabilité des cellules, car les saules ont de courtes racines plutôt filamenteuses.

## 8. AUTRES DOSSIERS

### 8.1. FONDS DE VALORISATION AGRICOLE

Une représentante de la MRC de la Rivière-du-Nord a fait une présentation sur l'état du fonds de valorisation agricole, qui a pour but de dynamiser les activités agricoles au pourtour du LET de Sainte-Sophie et ainsi compenser la perte de terres agricoles.

Elle a rappelé au Comité que le périmètre admissible au fonds avait été agrandi dans le but d'augmenter le nombre de demandes. Grâce à cette modification, deux projets ont été approuvés cette année :

- La construction du nouveau bâtiment de la boucherie de la ferme Kirk à Sainte-Sophie
- Un projet d'érablière pour la fraisière Lauzon à Sainte-Anne-des-Plaines

Un membre s'est alors questionné sur comment le fonds était promu. Il a été mentionné que la MRC Thérèse-de-Blainville fait des communications dans leurs infolettres et que l'objectif en 2026 est de bien le promouvoir dans la MRC de La Rivière-du-Nord également.

### 8.2. REDEVANCES SUR L'ENFOUISSEMENT

WM a rappelé au Comité que tous les lieux d'enfouissement au Québec sont tenus de prélever des redevances pour chaque tonne de matières reçues au site afin de réduire les quantités de matières résiduelles éliminées, rendre les filières de valorisation plus compétitives ainsi que financer :

- La préparation, la mise en œuvre et la révision des plans de gestion des matières résiduelles
- Les programmes de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Ainsi, le Comité s'est penché en 2025 sur les nouvelles modalités et les ajustements apportés par le ministère aux différentes redevances. Les montants sont dorénavant indexés de 2\$ chaque année pour créer un fort incitatif à détourner les matières de l'enfouissement. En 2025, celles-ci étaient donc de 34 \$ par tonne. Le ministère a aussi ajouté une redevance de 11,33 \$ la tonne pour les matériaux de recouvrement journalier alternatif comme les briques et les copeaux de bois. Ceux-ci sont régis par la plateforme de Traces Québec. Ces redevances ont pour but de créer un incitatif pour que les sols contaminés soient acheminés dans les centres de traitement.

### 8.3. PFAS

En début 2025, un membre a partagé au Comité des articles traitant de la contamination de puits dans la région de l'Estrie par des contaminants éternels (PFAS) provenant d'un site d'enfouissement, ainsi que d'études faites par le ministère au sujet de sites d'enfouissement



qui rejetaient des PFAS dans les cours d'eau. Tenant compte de la préoccupation, le sujet des PFAS a été ajouté comme point de suivi à toutes les rencontres de l'année.

D'abord, WM a fait une brève présentation sur ce que sont réellement les PFAS, soit un regroupement de milliers de composés chimiques ayant des propriétés très distinctes et des formules chimiques stables, ce qui fait en sorte qu'ils sont résistants à la dégradation et difficiles à traiter. Les PFAS se retrouvent dans beaucoup de biens de consommation et en fin de vie, ils se retrouvent dans un site d'enfouissement. Des données démontrent que l'exposition à certains PFAS pourrait être associée à des effets sur la santé, ce pour quoi il y a des préoccupations. WM a toutefois partagé des pistes de solutions, soit la sensibilisation, la réglementation et la réduction à la source.

En ce qui a trait à la situation des sites d'enfouissement, WM a mentionné l'importance de distinguer deux préoccupations :

- La présence de PFAS dans les eaux souterraines au pourtour du site. Des échantillonnages ont été pris en septembre en amont et en aval du site et démontrent que le site n'a pas d'impact sur la présence de PFAS.
- La présence des PFAS dans les eaux de lixiviation, étant due au contact de l'eau avec les déchets, qui eux contiennent des PFAS. Ils sont toujours en attente du ministère au niveau des normes et de la méthodologie d'échantillonnage à respecter afin de pouvoir avoir des données pertinentes et comparables.

Étant un sujet de grand intérêt, de nombreuses questions ont été posées au cours des rencontres. Notamment, plusieurs personnes se demandaient comment la situation était gérée aux États-Unis. WM a expliqué que les sites américains sont différents, car selon les états, les réglementations et la génération de PFAS sont différentes. Ils n'ont pas la même quantité d'eau à traiter et certains sites n'ont pas d'usine de traitement des eaux. Ils ont néanmoins assuré qu'une veille des avancements est effectuée à l'interne.

Concernant les échantillonnages dans les puits souterrains, un membre s'est questionné sur le choix des puits. WM a précisé que les puits déterminés faisaient déjà partie des campagnes, et qu'ils ont ajouté une trentaine de paramètres associés aux PFAS pour documenter.

## 9. BILANS DE L'ANNÉE 2025

### 9.1. CONTRIBUTIONS AU FONDS DE POST-FERMETURE

WM a remémoré au Comité que les contributions au fonds de post-fermeture constituent une obligation réglementaire pour tous les sites d'enfouissement. L'objectif est de prévoir des fonds suffisants et accessibles au gouvernement pour maintenir les activités de gestion des eaux, du lixiviât et de captation des biogaz jusqu'à 30 ans après le dépôt du dernier déchet. Le montant du fonds est déterminé par le ministère selon un taux par tonne métrique de déchets, qui est propre à chaque site et que le ministère révisé périodiquement.



Pour Sainte-Sophie, les montants sont :

- Montant requis en 2022 : 29,9 M\$
- Montant requis pour 2040 (pour la phase 6) : 65,5 M\$
- Montant accumulé pour 2025 en date du 30 novembre 2025 : 966 190 \$
- Total accumulé : 35,3 M\$

Les membres se sont intéressés à l'assurance de l'entretien du site après sa fermeture. WM a expliqué que le fonds a été établi par sécurité et pour éviter les sites orphelins, soit des sites se faisant abandonner par des promoteurs. C'est donc l'opérateur qui a la responsabilité de gérer les activités post-fermeture.

## 9.2. BILAN DU TONNAGE

À la suite d'une demande du Comité, le bilan du tonnage a été ajouté à la rencontre de bilan annuel. WM a donc présenté les données pour la période de CA (du 15 novembre 2024 au 14 novembre 2025), soit 992 727 tonnes sur la limite autorisée de 1 000 000. Concernant les matières de recouvrement alternatif (incluant les sols), ils ont reçu 597 904 tonnes en 2025.

Un membre s'est questionné sur la quantité de matières de recouvrement alternatif, à savoir si celle-ci est stable au travers des années. WM a répondu que 2025 a été une année particulièrement haute en termes de recouvrement alternatif et que les quantités fluctuent en fonction du marché.

Remarquant un fort intérêt des membres, WM s'est engagé à présenter un comparatif par année ainsi que la composition des déchets pour le prochain bilan.

## 9.3. CONTRÔLE DES GOÉLANDS



Le contrôle des goélands, réalisé par la compagnie Artemis depuis 2012, est un enjeu important pour un site d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie. Il a été instauré de manière volontaire, à cette époque.

WM a comparé les données sur la présence des goélands pour 2025. On remarque une moyenne hebdomadaire à la baisse, avec 468. Les trois périodes où la présence des goélands est plus importante sont mars, juin et octobre.

Lors de la visite de site, les membres ont pu profiter de la présence d'un technicien d'Artemis pour répondre à leurs questions. Il a notamment présenté une des buses de Harris travaillant sur le site. En réponse à une question, le technicien a expliqué que les problèmes causés par les goélands sont qu'ils réduisent la visibilité pour les camionneurs et qu'ils engendrent des problèmes de salubrité pour les travailleurs et les voisins, car ils déplacent des déchets. De plus, les déchets ne sont pas la nourriture la plus saine pour les goélands.

Un membre a aussi demandé au technicien s'ils utilisaient d'autres méthodes que les oiseaux de proie pour l'effarouchement. Le technicien a répondu qu'ils utilisent aussi des fusées

pyrotechniques, des cerfs-volants en forme d'oiseau et des appareils imitant des cris de détresse de corneilles. Toutefois, ces méthodes ne pourraient fonctionner sans la nervosité créée par les oiseaux de proie.

## 9.4. BILAN ANNUEL DES SIGNALEMENTS

Au total, il y a eu quatre signalements de camionnage en lien avec le passage sur le rang Sainte-Marguerite. Des efforts de sensibilisation et des avis ciblés sont effectués, mais le roulement d'employés dans le domaine rend le tout plus difficile. Ensuite, deux signalements ont été formulés en lien avec une file de camions qui s'est formée jusqu'au chemin Val des Lacs. Bien que le déplacement du poste de pesée ait aidé, il y a quand même des moments plus problématiques. Comme autres mesures, ils essaient de réorganiser les horaires au poste de pesée et ils comptent instaurer une balance automatisée pour les clients réguliers, qui représentent 50 % de leur clientèle. Finalement, une plainte a été déposée en lien avec des odeurs de biogaz.

# 10. RÉSULTATS

Le Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie mène ses activités depuis 21 ans. Il informe la communauté de ses activités en rendant disponibles les comptes rendus des rencontres et les présentations sur son site Internet.

En plus d'assister aux réunions, les membres étudient les rapports et présentations qui leur sont remis, se documentent sur les dossiers sensibles et continuent de surveiller régulièrement les activités du site et leurs impacts possibles. En 2025, le Comité a poursuivi sa vigie des opérations au site de WM, des suivis environnementaux et de la gestion des signalements. Il a également été tenu informé de la construction et l'aménagement de la quatrième cellule de la phase 6.

Un autre sujet d'intérêt fut les travaux de l'usine de GNR et de l'état de la planification des travaux de l'usine de biométhanisation. Le Comité a pu constater les progrès significatifs, avec la mise en service qui approche. Quant au projet de déplacement du poste de pesée, important pour régler la problématique d'accumulation des camions à la 1<sup>re</sup> rue, le Comité s'est enquis de la finalisation des travaux.

La visite de site s'est renouvelée en 2025, avec la particularité de la présence du Comité de vigilance du site de Lachute. Cette fusion a permis des échanges riches et pertinents. Les membres ont également eu la chance de visiter le site de Lachute à leur tour.

En parallèle, le Comité a poursuivi la publication de chroniques dans le journal municipal *Le Contact de chez nous*, afin de faire connaître ses activités à la population.



L'année 2026 s'annonce elle aussi riche en discussions, alors que les membres suivront la mise en service de l'usine de GNR ainsi que le début des travaux pour l'usine de biométhanisation. Des présentations thématiques plus détaillées sur les GES et le plan de gestion des matières résiduelles sont également au rendez-vous.



## 11. ANNEXES

### ANNEXE 1 – CALENDRIER THÉMATIQUE 2025

27 MARS 2025	19 JUIN 2025	18 SEPTEMBRE 2025	11 DÉCEMBRE 2025
Travaux en cours et à venir Redevances sur l'enfouissement PFAS Validation du rapport annuel Validation du calendrier annuel	Visite du site Aménagements fauniques et suivi de la biodiversité	Performance environnementale : Biogaz GES Suivi environnemental des eaux Eaux de lixiviation	Fonds de valorisation agricole Bilan de l'année écoulée : Contribution au fonds de fermeture Contrôle des goélands Bilan annuel des plaintes Bilan des travaux
Publication – journal municipal Actions de suivi Travaux usines GNR & biométhanisation Registre des plaintes	Publication – journal municipal Travaux usines GNR & biométhanisation Suivi des travaux Actions de suivi Registre des plaintes	Publication – journal municipal Travaux usines GNR & biométhanisation Suivi des travaux Actions de suivi Registre des plaintes	Publication – journal municipal Travaux usines GNR & biométhanisation Suivi des travaux Actions de suivi Registre des plaintes

### ANNEXE 2 – REGISTRE DES SIGNALEMENTS

NATURE DU SIGNALEMENT	NOMBRE D'INTERVENTIONS	RÉSUMÉ – MESURES CORRECTIVES
Camionnage via le rang Sainte-Marguerite	4	Avis ciblés, règles d'accès affichées et partagées aux camionneurs.
File de camions sur le chemin Val des Lacs	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Déplacement du poste de pesée</li> <li>▪ Réorganisation des horaires des préposées</li> <li>▪ Future balance dédiée et automatisée</li> </ul>
Odeurs de biogaz	1	Travaux d'optimisation du réseau de captation.